

**P.V. DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 29 JUIN 2009**

**Présents** : Gérard DEQUE, Bruno MUTIN, Jean-Claude LENGACHER, Franck BREUILLARD, Dominique REGARD, Thierry DUCLOS, Alain ARRIGONI, Sébastien BRUN, Michel CUBY, Corinne BROSSARD, Rémi CHEVALET, Michèle BORCA.

**Absente excusée** : Dolorès ZAPATA

**Secrétaires de séance** : Michèle BORCA, Corinne BROSSARD.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 20 AVRIL  
2009**

Le procès-verbal de la réunion du 20 Avril 2009 est approuvé.

**RESTRUCTURATION DES CENTRES DE SECOURS**

La participation de la commune au SDIS (pompiers) s'élève à 40784 euros.  
Répartition pluriannuelle selon les 4 taxes 2008.

En 2010 la participation sera de 6 370 euros,

en 2011 et en 2012 : 5 326 euros,

en 2013 : 4 009 euros,

en 2014 : 1 774 euros,

en 2015 : 5 323 euros.

La répartition 2010/2015 ne sera définitive qu'à la signature de la convention avec le SDIS en fonction du planning des travaux.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité

### **TERRAIN COMMUNAL**

La décision concernant la vente du terrain pour aisance avenue des crêts est reportée.

En ce qui concerne la location des terrasses pour les commerces le conseil décidera d'un prix au m<sup>2</sup> . Se renseigner auprès des instances compétentes.

### **CONVENTION FINANCIERE HALTE GARDERIE**

Suite à une demande de la sous-préfecture, la convention financière qui est passée avec la halte garderie « Les Marmottes » a subi quelques changements. Dans l'article 1 il est convenu de préciser les prestations apportées par la halte garderie à savoir « prestation de garde, de surveillance, d'hygiène corporelle, de repas, de jeux d'éveil, de préparation aux différentes fêtes. »

Article 2 : l'aide de la commune doit être notifiée. Pour 2009 elle s'élève à 75 124 euros.

Article 3 : montant du budget de l'association pour l'année 2009 : 163 168 euros et détail des ressources :

- CAF (37 000 euros)
- département (2 000 euros)
- commune de Métabief (75 124 euros)
- recettes propres (40 000 euros).

Article 5 : Compte rendu trimestriel à la commune, faciliter le contrôle de la commune

Article 7 : un bilan complet sera remis à la commune pour le 28 février de l'année suivante, certifié conforme par le président et les 2 commissaires aux comptes.

Mr Breuillard Franck souligne que tous ces points étaient déjà effectués, mais ils devaient être notés dans la convention.

Mme Borca Michèle ne participe pas au vote ;

Le nouveau projet est approuvé à l'unanimité

### **BUDGET COMMUNAL**

Subventions aux associations

Lors de sa séance du 9 mars 2009 le conseil avait attribué une subvention de 6 000 € au Comité des Fêtes pour l'organisation du Festival du Cinéma

Le Maire propose :

-de transférer cette subvention à l'association « Le Moulin des Chats Gris », compte tenu de l'aspect culturel de la manifestation,

- de ramener son montant à 4 000 €

Mr ARRIGONI ne participe pas au vote

Approbation à l'unanimité.

Le Maire propose également le versement d'une subvention complémentaire de 500 € à l'Olympic Mont d'Or pour l'organisation des Championnats d'Europe de ski de fond de Mars 2009.

Approbation à l'unanimité

### **Renouvellement convention d'ouverture de crédits :**

C'est un système de prévention pour un éventuel décalage temporaire entre les recettes et les dépenses de la commune. Les frais d'engagement sont de 200 euros annuels. Ce dispositif permet de disposer d'une réserve de 100 000 euros.

Approbation à l'unanimité pour la proposition Dexia

### **Participation de la commune aux activités sportives :**

Département du DOUBS  
MAIRIE DE METABIEF

Inclure le club de karaté qui officie sur Métabief, au même titre que le Judo, la Danse et l'Equitation, à savoir une prise en charge de 70 % des cours collectifs, plafonnés à 90 euros par activité et par an (frais de licence exclue).

Dominique Regard propose de reprendre le coût global de chaque association subventionnée pour se rendre compte s'il y a bien égalité entre chacune. Une réflexion est à mener.

Approbation à l'unanimité.

Participation au plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées :

Une participation est versée chaque année au Conseil Général pour les logements sociaux, elle s'élève cette année à : 0.61 euros par habitant (913) somme 556.93 euros, pour le FSL et 0.30 euros par habitant (913) somme 273.90 euros, pour le FAAD. Total à verser cette année : 830.83 euros.

Approbation à l'unanimité.

**DIVERS :**

Nomination d'un correspondant défense :

Mr MUTIN Bruno se propose pour ce poste, pas d'autre postulant.

Approbation à l'unanimité

Délibération pour agrandissement de la bibliothèque :

Mme Borca Michèle expose le projet d'agrandissement de la bibliothèque communale. Pour l'octroi de subvention une délibération est à prendre pour cet agrandissement, ce qui permettra de faire une demande rapidement.

Coût des travaux : 29 360 euros HT

Coût du logiciel : 3 000 euros HT

Coût du matériel informatique : 1 426 euros HT

Coût de l'agencement : 15 000 euros HT

Département du DOUBS  
MAIRIE DE METABIEF

La commune peut prétendre à des subventions à hauteur de 30 % maxi pour les travaux, de 4 600 euros pour le mobilier, et 1 600 euros pour le logiciel et le poste informatique.

Sur le global 48 786 euros il est possible d'espérer recevoir 23 800 euros de subvention.

Approbation à l'unanimité

Convention avec la bibliothèque à signer.

Comice Agricole .

Rencontre avec Mr Marandin Thierry et Mr Letoublon Albert pour l'organisation du comice en 2010. Accord des participants pour qu'il se déroule à Métabief. Une réflexion est à mener (via le pôle associatif)

Un comité de pilotage est désigné comprenant à ce jour :

Gérard Dèque, Michel Cuby, Sébastien Brun, Bruno Mutin, Jean-Claude Lengacher, Corinne Brossard, Michèle Borca, Alain Arrigoni ,Thierry Marandin, Albert Letoublon

Il sera proposé à d'autres personnes de participer à ce Comité

Le Maire relate également les dégradations faites à l'école primaire de Métabief, très certainement Dimanche 28 Juin après midi. Les services de gendarmerie ont été très efficaces, et mènent les investigations. La commune a bien entendu porté plainte. Il serait souhaitable de mettre l'école sous alarme.

Lors de dégradations sur les bâtiments publics, prendre des photos.

Remarque de Franck Breuillard concernant les comptes rendus des conseils municipaux : Il pense qu'il faut être plus précis dans la retranscription des remarques faites lors des conseils. Jean-Claude Lengacher lui reprecise que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit deux documents distincts : d'une part le procès-verbal, établi par les secrétaires de séance, qui doit relater l'ensemble des débats et d'autre

Département du DOUBS  
MAIRIE DE METABIEF

part le compte-rendu sommaire qui doit être affiché dans les huit jours et dont le contenu est de la responsabilité du Maire.

Séance levée à 21 heures 30

le Maire,

Gérard DEQUE

Les secrétaires de séance,

Michèle BORCA et Corinne BROSSARD